

Le MAIRE. - Bien que l'arrêté sur la circulation en Ville de Saint-Denis ne doive pas être soumis à l'approbation du Conseil Municipal je tiens cependant, vu son importance, à vous en donner naissance. Je passe la parole au rapporteur M. GUICHARD qui, en la constance, s'est entouré des avis des services compétents: Police - Gendarmerie - Ponts & Chaussées - le Président du Syndicat des Commçants - un représentant des transporteurs routiers - un représentant des entrepreneurs de cars (deux représentants des entreprises de ta invités ne se sont pas présentés).

Monsieur GUICHARD donne lecture des principaux articles d l'arrêté.

Le MAIRE tient à adresser publiquement ses félicitations remerciements à M. GUICHARD pour l'effort et la compétence qu'il a déployés dans l'élaboration de cet arrêté.

M. GUINOT demande la parole. Bien que la question ne soit pas inscrite à l'ordre du jour, je me permets d'attirer l'attention du Conseil sur la nécessité qu'il y aurait à créer un groupe scolaire au Canal du Brûlé. Il y a en effet, d'après le dernier recensement, 1.049 personnes dont 200 enfants environ doivent se rendre chaque jour à Saint-Denis pour suivre des cours à l'Ecole Centrale, à l'Ecole Joinville, à l'Ecole Maternelle et à l'Ecole du Camp Ozoux. Ces enfants font un minimum de 6 Km par jour, ce qui est fort préjudiciable tant à leur santé qu'à leur études.

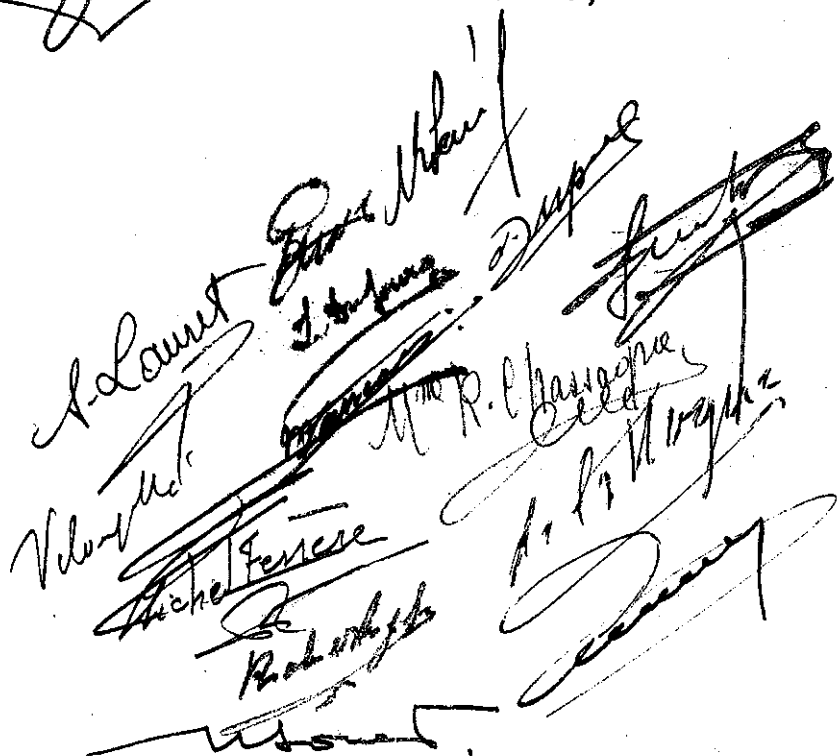
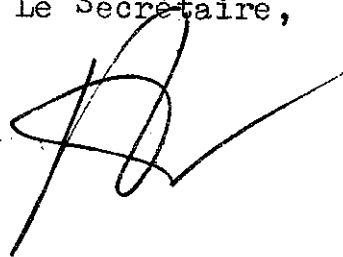
Mme AMELIN. - A quel point kilométrique construira-t-on ce groupe scolaire.

M. GUINOT. - Je n'ai point kilométré la distance. Mon intervention n'a eu pour but qu'un vote de principe./.

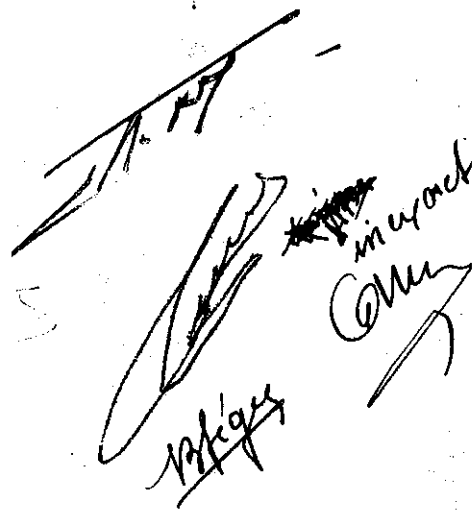
Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres,



Handwritten signatures of the Council Members, including names like A. Laurent, Dupont, Michel Ferrere, and others.



Handwritten signatures on the right side of the page, including names like Michel Ferrere and others.